

Les avantages de l'éducation nationale


**AIDE
AU LOGEMENT**

Jusqu'à
4 000 €
de prêt pour faciliter
votre installation
dans un logement
(taux à 1%)*

1 500 €
d'aide pour
vos frais d'installation*


TRANSPORT

75%
de prise en charge
de votre abonnement

Jusqu'à
300 €
de forfait mobilités
durables


**CULTURE
ET LOISIRS**

Accès gratuit à
160
musées et monuments
grâce au Pass Éducation

Préau
Accès gratuit à des
journaux et magazines
et tarifs préférentiels
pour de nombreuses
activités


MUTUELLE

15 € mensuels
de participation à votre
mutuelle complémentaire
(50 % en 2025)

* Sous conditions d'éligibilité et de ressources



**DEVENEZ
PROFESSEUR DE COLLÈGE
OU DE LYCÉE**

ÉDUCATION NATIONALE

**Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie**

Être enseignant, c'est exercer un métier qui a du sens, c'est avoir le goût de la transmission pour contribuer à former les générations futures. C'est aussi un métier où l'on travaille en équipe, mieux rémunéré et reconnu, et qui ouvre d'autres perspectives de carrière.

**#choisir
le service
public**.gouv.fr

Plus d'infos sur
devenirenseignant.gouv.fr

Les missions

Le professeur de collège ou de lycée est **spécialiste d'une discipline**.

Ses missions sont :

- **développer** les connaissances, les compétences et l'esprit critique des élèves ;
- les **amener** à devenir des citoyens éclairés ;
- les **préparer** dans leurs futurs choix d'orientation ;
- les **accompagner** dans leur évolution et leur découverte professionnelle.

Pour cela, il doit :

- **élaborer ses cours** dans le respect des programmes ;
- **assurer un suivi** de la progression de chaque élève à travers des activités et évaluations.

Le professeur dispose d'une certaine **liberté** dans l'exercice de son métier et **collabore** avec le reste de l'équipe éducative pour mener des projets pédagogiques transversaux.

Le temps de travail

L'année scolaire compte **36 semaines de cours**. Le temps de service du professeur de collège ou de lycée se compose de trois ensembles de missions :

Le temps en classe

18 heures d'enseignement hebdomadaires

Les activités liées à l'enseignement

Préparation des cours, correction des copies, etc.

Les missions facultatives

Séances de soutien, remplacement de courte durée, etc.

LA RÉMUNÉRATION

2100 € net/mois minimum pour tous les professeurs titulaires débutant leur carrière

- Des professeurs stagiaires rémunérés dès la rentrée qui suit leur réussite aux concours
- Une progression régulière de la rémunération
- Deux tiers de l'expérience antérieure des profils en reconversion repris pour une meilleure continuité de la rémunération

Les voies de recrutement

CONCOURS	CONDITIONS
Concours externe (agrégation, Capes, Capeps, Capet)	Justifier d'un diplôme, qui diffère selon le recrutement choisi
Concours interne (Capes, Capeps, Capet)	Être agent de la fonction publique, justifier de 3 ans de services publics et d'une licence
Troisième concours (agrégation, Capes, Capeps, Capet)	Justifier de 5 ans d'expérience professionnelle dans le cadre d'un ou plusieurs contrats de droit privé, sans diplôme spécifique

Pour le **recrutement contractuel**, consultez les offres d'emploi disponibles dans chaque académie et sur la plateforme recrutement.education.gouv.fr.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il existe différents dispositifs de financement de formation, en plus du CPF, pour les **salariés du secteur public** (CFP), **du secteur privé** (PTP), ainsi que pour les **demandeurs d'emploi** (Aref).

L'entrée dans le métier

Les lauréats d'un concours sont affectés dès la rentrée suivante au sein d'une école en tant que **professeurs stagiaires rémunérés**.

Chacun est accompagné d'un professeur plus aguerri qui jouera le rôle de tuteur afin de lui apporter son aide pour :

- faciliter son intégration ;
- concevoir des séquences pédagogiques ;
- gérer efficacement la classe.

Les professeurs stagiaires bénéficient de **temps de formation spécifiques** dans les Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) pour consolider leurs pratiques professionnelles.